

PROCES VERBAL

Séance ordinaire du 29 janvier 2015

L'an deux mille quinze et le vingt-neuf janvier à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de Montpeyroux, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Claude CARCELLER, Maire.

Etaient présents : Béatrice WILLOQUAUX, Bernard JEREZ, Claude GOUJON, Philippe VIDAL, Catherine GIL, Gilles CREPEL, Christophe BOYER, Norbert ALAIMO, Josiane LIGONNIERE, Christine ROMAIN-CAPDEVILLE, Fabrice VANQUATEM.

Etaient excusés : Marie-Claire FRYDER, Françoise VON LUSCHKA, Jeanine NONROY.

Ont donné procuration : Marie-Claire FRYDER à Norbert ALAIMO,
Françoise VON LUSCHKA à Claude CARCELLER.
Jeanine NONROY à Béatrice WILLOQUAUX.

Nombre de membres : En exercice : 15 Présents : 12 Votants : 15

Date de la convocation : 23/01/2015

Secrétaire de séance : Cathy GIL

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal les procès-verbaux des séances du 13 novembre 2014 et du 23 décembre 2014.

Ces derniers sont approuvés à l'unanimité.

Puis sont examinés les points suivants :

Avenant n° 1 – Travaux Rue du Plô

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que lors des réunions de chantier, tout au long du suivi des travaux de la rue du Plô, divers ajustements ont été effectués, notamment en raison d'imprévus. Le montant de ces modifications est maintenant connu : il s'élève à 36 138.95 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- ♦ **AUTORISE** le Maire à signer l'avenant n°1 au marché de travaux de «*Requalification de la rue du Plô et du carrefour du Rosaire*», pour un montant HT de 36 138.95 €.

.....

Virements de crédits n° 3 /2014 – Budget général

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'afin de solder les factures 2014 sur l'exercice 2014 il convient d'ajuster les crédits, étant précisé qu'il ne s'agit que de transfert entre chapitres, la masse globale de crédits étant suffisante.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **DECIDE** le virement de crédits suivants :

Section d'exploitation :

Dépenses : Art 6416 : - 27 000 (Emplois d'insertion)
Art 60631 : + 12 000 (Fourn d'entretien)
Art 616 : + 15 000 (Primes d'assurance)

Art 6554 : - 400 (Part aux org de regroupmt)
Art 668 : + 400 (Autres charges financières)

.....

Logements sociaux – Maison Jean

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal l'acquisition, en 2012, d'une maison de village, dite « maison Jean » avec pour projet la création de logements. Il propose d'engager ce programme.

La communauté de communes, sollicitée, propose d'apporter son aide technique dans ce type de dossier spécifique : la création de logements sociaux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- ♦ **APPROUVE** le principe d'engager un programme de réhabilitation de la « maison Jean » pour y réaliser des logements sociaux,
- ♦ **SOLLICITE** l'aide de la communauté de communes de la Vallée de l'Hérault (CCVH),
- ♦ **DECIDE** de lancer une consultation de maîtrise d'oeuvre auprès d'architectes,
- ♦ **CHARGE** Monsieur le Maire d'effectuer toutes démarches utiles à cet effet.

La séance est levée à 21h35.